

CONFÉRENCE
DE
M. LÉON HARMEL
AU
CERCLE CATHOLIQUE DE SÉEZ
LE 17 OCTOBRE 1881



SÉEZ
TYPOGRAPHIE DE F. MONTAUZÉ, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1881

CETTE ÉDITION

Le texte est reproduit en entier, d'après l'édition de 1881. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page du livre ; l'illustration a été découpée dans le document numérisé et restaurée. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 6 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

Les notes numérotées sont celles de l'ouvrage ; elles sont numérotées ici à la suite, du début à la fin. Les notes marquées d'un astérisque * ont été ajoutées pour cette édition, afin d'éclairer le contexte historique.

Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois

leonharmel.com

Transcription établie d'après un exemplaire numérisé.

Document original : collection particulière.

Version du 6 octobre 2026.

CONFÉRENCE
DE
M . L É O N H A R M E L
AU
CERCLE CATHOLIQUE DE SÉEZ
LE 17 OCTOBRE 1881.



Le 17 octobre, une assistance plus nombreuse encore que le 20 septembre se pressait dans la grande salle du Cercle de Sééz, pour entendre M. Léon Harmel. Un grand nombre d'ecclésiastiques, venus des divers points du diocèse, les Chanoines de la Cathédrale, le Grand Séminaire, Directeurs et élèves, le Supérieur et les Professeurs du Petit Séminaire, des notabilités du département, les Dames patronesses de nos Associations diocésaines, des catholiques appartenant à la noblesse, à la bourgeoisie, au commerce et à l'agriculture, ont voulu attester, par leur présence, l'importance qu'ils attachent à l'essai de régénération sociale tenté par l'Œuvre des Cercles.

En l'absence de Monseigneur l'Evêque, M. l'abbé Fourmy, vicaire général, préside la réunion et ouvre la séance par la prière.

M. le Vicaire général exprime le vif regret que Monseigneur éprouve de ne pouvoir présider lui-même une réunion qui a toutes ses sympathies. Il remercie les catholiques qui, sur l'invitation du Comité de Sééz, sont venus, de tous les points du diocèse, entendre M. Harmel, et témoigner, par leur présence, qu'ils comprennent la haute importance de l'Œuvre dont l'industriel du Val-des-Bois s'est fait l'infatigable apôtre.

Faire rentrer la foi chrétienne dans le cœur des ouvriers, et y ramener en même temps l'ordre et les bonnes mœurs, l'amour de la famille et le respect de l'autorité qui l'accompagnent toujours, enfin

améliorer le sort matériel des ouvriers en élevant leur condition morale, voilà le noble but que cette Œuvre se propose.

Les révolutions qui ont depuis un siècle bouleversé la société, les sauvages revendications qui retentissent chaque jour dans les journaux socialistes, la haine qu'ils excitent en bas, les défiances qu'ils font naître partout, montrent clairement combien cette Œuvre de régénération religieuse et sociale est nécessaire.

Les merveilleux succès obtenus au Val-des-Bois, par M. Harmel, prouvent heureusement que l'entreprise est possible.

Aussi M. le Vicaire général est-il heureux de se faire l'interprète des sentiments de tous en remerciant l'Apôtre de l'usine d'avoir bien voulu s'arrêter dans notre ville, pour nous faire profiter des lumières de son intelligence et de son cœur, et des conseils de son expérience.

M. le Vicaire général donne ensuite la parole à M. Léon Harmel, dont nous pouvons reproduire presque textuellement la Conférence, grâce à l'intelligence et au dévouement d'une personne qui nous a déjà souvent rendu le même service. Pour ne pas trop étendre cette brochure, nous sommes obligés, à notre grand regret, de nous en tenir quelquefois à de simples indications.

Mesdames,

Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer mon regret, qui est aussi le vôtre, de ne pas voir ici, pour présider cette réunion, ce Pontife vénérable dont la verte vieillesse porte avec tant de vaillance le lourd fardeau de l'Episcopat. Si un malaise passager le retient éloigné à cette heure, son cœur et sa pensée sont avec nous, tout remplis d'affectueux intérêt pour la grande Œuvre à laquelle nous voulons consacrer nos communs efforts.

Avant de vous adresser la parole, je suis allé lui demander sa bénédiction, et, en me l'accordant avec une paternelle bienveillance, il se plaisait à me parler de son cher troupeau, où pasteurs et fidèles rivalisent de zèle et de dévouement pour procurer la gloire de Dieu et le

salut des âmes. Il a daigné encourager mes humbles efforts, et je suis heureux de me présenter à vous, abrité sous son vénéré patronage.

Je veux invoquer aussi la douce et sainte mémoire du regretté Mgr de Ségur, que votre pieux Évêque avait fait son Vicaire général honoraire, qui fut le fondateur de l'*Union des Œuvres ouvrières*, et qui applaudit à la fondation de votre Bureau diocésain. Il aimait à présider nos réunions et nos travaux ; et si Dieu nous a privés de son appui si précieux, c'est pour nous ménager, n'en doutons pas, un puissant protecteur au ciel, où il est allé continuer son suprême *Alleluia* ! J'ai eu souvent l'occasion de l'entendre faire l'éloge de ce beau diocèse de Séez qui prête à toutes les Œuvres Catholiques un concours si intelligent et si généreux. Je sais que je parle à des maîtres, et je n'ai pas la prétention de vous ouvrir une voie nouvelle : je viens, simplement, vous dire ce que nous avons fait, et vous donner peut-être quelques moyens de plus pour réaliser le bien que nous poursuivons ensemble.

Si nous jetons les yeux sur notre société contemporaine, et si nous cherchons les causes du mal profond qui la ronge, nous sommes frappés tout d'abord de cette désagrégation générale qui, dans l'ordre moral, laisse les individus isolés les uns des autres. Le divin Créateur avait établi dans le monde une sorte de paternité sociale qui faisait du plus grand, à quelque titre que ce fût, naissance, richesse, talent, influence, le protecteur-né, le soutien, l'ami, le guide responsable des petits ; tandis que ceux-ci, de leur côté, lui devaient le secours de leur affection, de leur dévouement et de leur travail. Ainsi tous les hommes, membres d'une même famille, étaient solidaires les uns des autres, et recevaient leur part du patrimoine commun. Mais cet ordre admirable entravait les passions mauvaises, et, dès l'origine, elles se ligüèrent pour le renverser. Ce fut l'erreur de l'humanité dans Caïn, qui répondait à Dieu, après le premier crime commis : « Suis-je le gardien de mon frère ? » Ce fut l'erreur de notre pays, à cette époque funeste de la Renaissance qui, en proclamant comme un dogme l'indépendance de l'esprit humain, donna le jour à ce libéralisme contempo-

rain qui mine notre pauvre société et la conduit à sa ruine. Le libéralisme, ah ! Messieurs, vous savez assez ses terribles ravages ; la grande voix du Pontife romain s'est élevée souvent pour les dénoncer au monde, et les signaler comme le danger suprême contre lequel doivent se diriger tous nos efforts, pour nous rappeler à tous que nous avons charge d'âmes et pour nous confier le salut de la société.

Qu'avons-nous donc à faire en présence d'un mal si général et si redoutable ? Deux choses, bien simples dans leur énoncé, immenses dans leur portée : connaître nos devoirs et les remplir.

I

Et d'abord connaître nos devoirs. Avez-vous remarqué avec quelle insistance les Saints Livres reviennent sans cesse sur nos devoirs envers notre prochain ? La loi ancienne et la loi nouvelle sont remplies des prescriptions divines à ce sujet. « Dieu a confié à chacun le soin de son prochain, » nous est-il dit. Notre Seigneur, après avoir proclamé le grand précepte de la Loi : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme, » ajoute aussitôt, le plaçant en quelque sorte sur la même ligne : « Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même pour l'amour de Dieu. » Il y a plus : le Sauveur regarde comme fait à lui-même ce que nous faisons pour nos frères : « Ce que vous faites aux plus petits, c'est à moi que vous le faites. » Dans l'histoire du mauvais riche, il ne donne comme motif de sa condamnation que son indifférence pour le pauvre Lazare. Il n'est pas dit, en effet, que ce riche eût acquis sa fortune par des moyens illicites, ni qu'il passât sa vie dans des plaisirs criminels : « Il vivait bien, dit l'Evangile, » comme c'est reçu parmi les personnes de son rang et de sa fortune ; mais il oubliait de partager avec le pauvre, assis à sa porte, des biens dont il ne devait être que le dépositaire et le dispensateur.

Voyez donc encore, lorsque Notre-Seigneur nous parle du jugement dernier, quelle place il fait à la charité fraternelle : il semble compter pour rien tous nos autres devoirs ; celui-là seul suffit à notre récompense ou à notre condamnation. Aux élus il dira : « Venez, les bénis de mon Père : j'avais faim, et vous m'avez rassasié ; j'avais soif, et vous m'avez désaltéré ; j'étais nu, et vous m'avez revêtu ; venez, possédez le royaume qui vous a été préparé de toute éternité. » Mais aux réprouvés : « Retirez-vous, maudits, allez au feu éternel : car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'avais soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas couvert. » Quelle sentence, Messieurs, et quelle responsabilité elle fait peser sur nous ! La comprenons-nous dans toute son étendue ?

Assurément le Sauveur ne borne pas son grand précepte à l'aumône matérielle, si méritoire soit-elle : l'homme a des souffrances morales, mille fois plus cruelles et plus dignes d'intérêt que ses souffrances physiques. Dans notre société désorganisée par le péché et privée de cette paternité sociale dont nous parlions tout à l'heure, il y a des âmes affamées d'amour ; elles cherchent des âmes qui leur répondent, qui les rassasient et les réchauffent par une affection réciproque, et, ne trouvant autour d'elles qu'isolement et indifférence, entraînées par l'esprit du mal, elles se repaissent de haine, et nourrissent contre les heureux convives du banquet de la vie des vengeances effroyables dont l'explosion a déjà fait couler des flots de sang !.....

Il y a des esprits qui ont soif de la vérité : ils la poursuivent, ils l'appellent, et, si nul ne les aide à la découvrir, s'ils restent livrés aux incertitudes de la seule raison indépendante, ils se plongent bientôt dans la boue fangeuse de l'erreur, et on voit ces foules affolées se livrer à tous les égarements de l'esprit et des sens !

Il y a des cœurs, enfin, dénués de tous les biens de la vie, qui veulent jouir à leur tour, qui réclament leur part de richesses, d'honneurs, de plaisirs. Et si personne ne secourt leur nudité en leur don-

nant, comme autrefois le père de l'enfant prodigue, la portion de leur héritage, ils se liguent avec un acharnement infernal pour des revendications violentes qui bouleversent la société et couvrent de ruines fumantes la terre de la patrie ! Ah ! Messieurs, c'était l'histoire d'hier, et ne sentez-vous pas, au frémissement du sol sous vos pieds, que ce sera celle de demain ?

Mais quoi ! en face même de si grands maux le découragement nous est-il permis, à nous, chrétiens et français ? Dieu a mis en nos mains le remède, en nous traçant nettement notre *devoir social*. A la haine, opposons l'amour, cet amour vrai, profond, généreux, qui embrasse tous les individus, parce qu'il prend sa source en Dieu même. L'amour produit l'amour : plus nous aimerons Dieu, plus nous aimerons nos frères ; et plus nous aimerons nos frères, plus nous aimerons Dieu. Et cette charité ne restera pas stérile : nous attirerons à nous ces cœurs aigris, mais non glacés. Ils s'ouvriront, ils se dilateront à cette douce influence, et nous renouerons ces liens d'affection et d'obligations réciproques que le Père céleste avait formés entre tous ses enfants.

A l'erreur, qui règne en souveraine, nous opposerons la vérité : nous dissiperons les préjugés, nous éclaircirons les doutes de nos frères. En ces jours où on parle tant d'instruction et de progrès, nous nous efforcerons de répandre les saines doctrines, les bonnes lectures, et cette science religieuse qui, surpassant toutes les autres, est toutefois la seule négligée. Quel bel apostolat nous avons à exercer, en nous faisant ainsi avec douceur et délicatesse, les auxiliaires de la vérité dans le monde !

Enfin, nous procurerons à ces déshérités de la vie leur part de bien-être et de jouissances, en nous intéressant à leur sort, à leurs travaux, à leurs plaisirs mêmes, en nous dévouant à eux entièrement, en leur consacrant notre temps, nos forces, nos ressources diverses. Oh ! que ce devoir bien compris serait un puissant moyen de régénération sociale pour notre chère patrie ! Courage donc, Messieurs, c'est

à nous de la sauver : la France ne peut périr ! Sans doute elle n'a pas, comme l'Eglise, les promesses immortelles ; mais Dieu se sert si manifestement de la France pour accomplir son œuvre dans le monde, qu'il semble l'associer aux destinées de l'Eglise, et lui accorder, en retour de sa fidélité et de son dévouement, une part à ses glorieuses prérogatives. Soyons donc saintement jaloux de ramener notre beau pays à ses nobles traditions, et de le rendre encore digne des faveurs du Dieu qui aime les Francs.

II

Ce n'est pas assez de connaître ses devoirs, il faut les remplir : et c'est assurément la partie la plus effrayante de notre programme. Mais j'ai hâte de vous indiquer deux puissants leviers dont l'alliance surmontera toutes les difficultés ; ces deux leviers sont : le Patronage et l'Association.

I. — Par le *Patronage*, nous entendons d'une manière générale l'influence morale exercée, à quelque degré et dans quelque condition que ce soit, par le supérieur sur son inférieur. Ainsi dans la famille, le patronage de la mère s'étend sur ses enfants et ses domestiques ; celui du propriétaire atteint ses fermiers et ses ouvriers ; celui du commerçant, ses commis et ses employés. Ce Patronage, admirablement organisé pour les ouvriers durant les siècles de foi, s'est perdu avec tant d'autres institutions bienfaisantes dans le grand naufrage de la Révolution : et de là, sans doute, les crises effrayantes que nous avons traversées depuis quatre-vingts ans. Aujourd'hui, tous ceux qui veulent sincèrement le bien de la classe ouvrière s'efforcent de rétablir ces relations touchantes d'affection et de dévouement réciproques entre les patrons et tous ceux qu'ils emploient. Mais, pour être efficace, ce Patronage exige trois conditions : il faut qu'il soit chrétien, discret, actif.

1° Nous ne faisons pas une œuvre de spéculation, d'économie politique ou de vaine popularité. L'influence que nous voulons exercer sur les classes ouvrières n'a d'autre but que de les ramener à la connaissance et à la pratique de leurs devoirs chrétiens, et de rétablir ainsi le règne de Dieu dans la société. C'est donc d'un christianisme sincère et pratique que nous devons nous inspirer : et c'est pour cela que les classes dirigeantes doivent d'abord travailler à se réformer elles-mêmes, afin d'ajouter à leur parole, l'autorité, bien autrement puissante, de l'exemple. Mais voyez, Messieurs, quel admirable enchaînement : en travaillant au bien de nos frères, nous devenons nécessairement meilleurs nous-mêmes, et je ne sache pas de plus haute école de perfection que l'exercice du zèle et de la charité. Le Patronage sera donc chrétien dans celui qui l'exerce, chrétien dans la direction qu'il imprime. Ainsi nous nous attacherons surtout à favoriser parmi nos ouvriers le développement du sentiment et de la pratique religieuse. Mais il ne faut pas se payer d'apparences, et se contenter de ce que j'appellerai un christianisme de représentation. Parce qu'en un jour solennel, comme la fête patronale de l'usine ou la visite de l'Évêque, nos ouvriers auront gardé, à l'église, une attitude émue et recueillie, nous ne croirons pas tout gagné. C'est la réforme intime que nous voulons, que nous poursuivons : et tant que nous n'aurons pas vu diminuer le nombre des péchés et augmenter les vertus solides, nous ne nous déclarerons pas satisfaits.

2° Cependant, sans rien perdre de son ardeur et de son zèle, le Patronage doit toujours rester discret, c'est à dire qu'il doit s'effacer autant que possible et laisser un vaste champ à l'initiative personnelle des ouvriers et de leurs Conseils. C'est la condition *sine qua non* de tout bien sérieux dans l'usine et ailleurs. J'ai eu l'honneur de recevoir dernièrement la visite du vénérable évêque de Liège. Il me parlait d'un immense réseau de corporations ouvrières qu'il est parvenu à rétablir ou à organiser dans toutes les paroisses de son diocèse, et il me disait : « Là où j'ai un curé absorbant, qui, même dans un but ex-

cellent, prétend accaparer à lui seul toute influence et toute direction, rien ne marche, tout languit, et, loin que le bien se fasse, l'esprit de division se répand bientôt dans la paroisse. Qu'au contraire, je trouve un curé intelligent qui soit l'âme de tout bien, mais qui sache, avec tact, se tenir en arrière, et laisser à ses fidèles la direction apparente et le mérite du bien qu'il leur inspire, chacun sent sa responsabilité engagée et nul ne faillit à la tâche. »

Eh bien ! Messieurs, ceci est vrai de toute influence qui prétend s'imposer. Nous respirons un air d'indépendance tel que l'autorité semble suspecte par le fait seul qu'elle s'exerce, et, pour se faire accepter, elle doit s'effacer entièrement. Ainsi, dans nos usines, nous multiplions autant que possible les Conseils ouvriers, leur laissant toute latitude pour la surveillance et la direction des ouvriers qui leur sont confiés. L'année dernière nous avons voulu nous rendre un compte exact de leur nombre, et à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de notre père, que tous appellent « le bon Père, » et qui célébrait sa 87^{me} année, * nous avons résolu d'offrir, à chaque membre d'un Conseil, un petit présent. Tous ou presque tous, se sont réunis ; sur 850 membres faisant partie des différents groupes, il y a 141 conseillers qui se sont présentés pour recevoir notre souvenir. Ces 141 conseillers se partagent la direction et veillent avec un soin jaloux à l'œuvre commune. Mais, dira-t-on, avec ces principes, vous détruisez toute votre influence, vous ruinez votre autorité. N'en croyez rien, Messieurs : notre autorité, qui d'ailleurs juge toujours en dernier ressort, subsiste *ipso facto*, et quand même : si nous parvenons à nous faire aimer, nous serons toujours assez respectés.

3^o Le Patronage doit enfin être actif, c'est à dire ne se désintéresser de rien. J'ai cité tout à l'heure les paroles du vénérable évêque de Liège, qui veut que le curé, dans sa paroisse, sans étaler au grand jour son influence, soit pourtant l'âme de tout le bien qui s'y fait. Ce

* NOTE Jacques-Joseph Harmel, le « bon Père », était né le 23 mai 1795 : il eut 85 ans en 1880.

mot exprime parfaitement le rôle du Patron au milieu de ses ouvriers : il ne se voit nulle part, mais il est partout ; son influence s'exerce en secret comme celle de l'âme sur le corps humain, communiquant à tous les membres l'impulsion et la vie. C'est au Patron que les différents Conseils rendent compte de leurs travaux, et demandent les grandes lignes de direction à suivre. Son œil vigilant suit jour par jour les progrès accomplis, et, si quelque tendance mauvaise cherche à se produire, c'est lui qui prescrit le remède, sans craindre alors de montrer sa main énergique et ferme pour repousser le danger commun.

II. — Mais j'ai dit, Messieurs, que, pour cette grande œuvre de régénération ouvrière, l'alliance de deux leviers était nécessaire. Je viens de vous expliquer le Patronage tel qu'il doit être entendu ; j'ai hâte de vous montrer l'efficacité et les bienfaits de l'*Association*.....

Lorsque, il y a vingt ans,^{*} notre bon père vint s'établir dans le département de la Marne, à l'usine du Val-des-Bois, il trouva une population de 800 ouvriers, vivant en dehors de toute pratique religieuse. Il entreprit alors de former peu à peu, avec un petit nombre d'ouvriers choisis parmi les meilleurs, des noyaux autour desquels viendraient se grouper, de jour en jour plus nombreux, tous ceux que l'influence de la parole ou de l'exemple pourrait atteindre et ramener au bien. Le succès a dépassé ses espérances, et nos associations sont devenues des foyers puissants, d'où rayonnent sur toute notre population ouvrière la chaleur et la vie.

Trois conditions sont nécessaires pour que l'Association atteigne son objet. Elle doit être catholique, hiérarchique et universelle ou générale.

1° L'Association doit être catholique dans son but : il importe extrêmement de bien déterminer son caractère et de la poser franche-

^{*} **NOTE** Jacques-Joseph Harmel acheta le Val-des-Bois en 1840 et l'usine y fonctionna dès 1841, une quarantaine d'années avant cette conférence.

ment pour ce qu'elle est : un moyen de progrès religieux, un secours efficace pour l'obtenir. Sans cela point de résultats solides.....

Catholique dans ses membres : il n'est pas nécessaire de faire partie d'une association, mais dès là qu'on en fait partie, il est nécessaire de s'y montrer catholique sincère et fervent dans la pratique de tous ses devoirs. Je disais cela un jour à un ouvrier qui sollicitait son admission : « Mais alors, me dit-il, si on entre dans l'Association, on est obligé de faire ses Pâques ? Certainement, mon ami, lui répondis-je ; mais remarquez bien que ce n'est pas moi qui vous y oblige, c'est la sainte Eglise, parlant au nom de Dieu lui-même, et je ne sache pas qu'il y ait ici-bas d'autorité capable de contrebalancer la sienne et de vous faire éviter l'enfer promis comme sanction à cette loi. »

Catholique dans son esprit : l'Association devient le point d'appui de tous ceux qui veulent rester fidèles à leur baptême et à ses engagements sacrés. Le plus redoutable ennemi que nos ouvriers aient à combattre, c'est le respect humain.

Vous ne pouvez pas, Messieurs, vous faire une idée de ce qu'est le respect humain pour l'ouvrier de l'usine ou de l'atelier. Pour nous qui vivons dans un monde sinon meilleur, du moins plus poli, le respect humain, c'est un regard, un sourire, une raillerie que nous n'osons pas affronter ! Mais pour l'ouvrier, c'est une question de vie ou de mort. L'ouvrier qui résiste aux sociétés secrètes, à l'entraînement du mauvais exemple et des doctrines perverses, est rejeté par ses compagnons comme un paria, signalé comme un traître et souvent exposé aux plus mauvais traitements et à la mort même. Je pourrais citer ici le fait de trois ouvriers que nous avons recueillis au Val-des-Bois, à la suite des dernières grèves de Reims. Ils avaient voulu continuer de travailler quand même : chassés, poursuivis par les meneurs, ils ne pouvaient plus trouver place dans aucun atelier et se voyaient exposés à manquer de pain.

L'Association catholique devient un centre de résistance à opposer à un centre d'attaques, et ce groupement réciproque rétablit quelque

peu l'égalité de la lutte. Combien de cœurs, plus faibles que coupables, ont trouvé dans nos associations le principe et l'exemple du courage qui leur avait manqué jusque-là pour pratiquer fidèlement la vertu !

2° En second lieu, l'Association doit être hiérarchique : hiérarchique dans son organisation.... dans ses principes... et dans son action....

3° L'Association doit enfin être universelle ou générale. Générale dans son objet : elle doit embrasser tous les besoins des associés. Besoins religieux, en leur facilitant les pratiques pieuses, les instructions, la fréquentation des sacrements, etc. ; besoins de famille, en favorisant les mariages chrétiens, encourageant les familles nombreuses, prenant soin des enfants et les formant dès le jeune âge à la vertu ; besoins temporels, en s'intéressant aux malades, aux pauvres, aux vieillards, leur ménageant des visites, des consolations, des secours. Générale dans ses membres : elle doit s'étendre à tous les âges, du berceau jusqu'à la tombe, afin de procurer à chacun des moyens puissants de sanctification et de salut. Nous avons au Val-des-Bois une pieuse cérémonie qui prend l'enfant à trois mois. On le présente à l'église, on lui donne une image comme souvenir, sa première robe est bénite par le prêtre, et on attache à son cou la médaille de l'Immaculée-Conception. Cette bénédiction se renouvelle quatre fois l'année, et elle est accompagnée de la consécration au Sacré-Cœur et à la Très Sainte Vierge.

A sept ans, l'enfant entre dans la première Association, où il embrasse quelques pratiques faciles proportionnées à la faiblesse de son âge : Association de Saint Louis de Gonzague pour les garçons, de Sainte-Philomène pour les filles. Vient la première Communion et le développement des facultés morales des enfants : les garçons entrent dans le petit Cercle, les filles dans la Congrégation des Saints-Anges, où déjà ils sont exercés aux devoirs de la piété sérieuse. A seize ans, les jeunes gens sont admis au grand Cercle, pour le reste de leur vie ;

les jeunes filles sont reçues dans la Congrégation des Enfants de Marie jusqu'à leur mariage, et à ce moment elles trouvent dans la Confrérie des Mères Chrétiennes, sous le patronage de Sainte Anne, un secours puissant pour remplir leurs devoirs de famille et élever chrétiennement leurs enfants¹.

Des frères et des religieuses sont à la tête des Associations de jeunes garçons et de jeunes filles. Pour nous (je dis nous, car nous sommes trois frères, vivant ensemble, animés du même esprit,) nous nous sommes réservé la direction du grand Cercle, heureux de nous mêler à nos chers ouvriers et de les aider de tout notre pouvoir. Le Conseil de direction de chaque Association est l'agent de tout le bien qui s'y fait. Il exerce la plus salutaire influence sur les ouvriers, soit pour les ramener à Dieu, soit pour les former à la pratique de la vertu ; et l'efficacité de cet apostolat est tel, que là, où autrefois personne ne faisait ses Pâques, nous comptons avec bonheur neuf cents communions par mois. Nos conseillers rivalisent de zèle pour rendre à leurs frères encore éloignés de la religion les bienfaits qu'ils ont reçus eux-mêmes. Je ne saurais vous dire, Messieurs, avec quelle délicatesse, quelle douceur et quelle persévérance de pauvres femmes, simples et ignorantes, se dévouent à cette œuvre de zèle et de frater-

1. Dans son *Manuel d'une Corporation chrétienne*, (in-12, chez Mame, et au Secrétariat de l'Œuvre des Cercles, rue du Bac, 10, à Paris) M. Harmel montre que ces diverses associations, pour tous les sexes et pour tous les âges, sont possibles dans les paroisses des villes et des campagnes : « *Dans les populations rurales*, où la foi s'affaiblit de jour en jour, les associations sont le meilleur moyen de restaurer la paroisse. En atteignant les différents membres de la famille, et les hommes de la classe supérieure aussi bien que les ouvriers, elles réveillent le zèle de chacun, elles apportent la force de l'union, et elles forment un faisceau de tous les dévouements.... On doit d'abord grouper les personnes de bonne volonté, commencer par l'association la plus facile, et s'appliquer à ne rien omettre des principes qui font la force des Œuvres.... On s'efforcera d'arriver, au plus tôt, à une association d'hommes, lors même qu'elle serait peu nombreuse.... Il ne faut pas se reposer en chemin, mais avancer avec énergie, pour arriver à une corporation rurale complète, sinon par le côté temporel, au moins par le côté spirituel.... On fera sagement de se mettre tout d'abord en relation avec l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, qui a les bons principes et le meilleur plan. Nous avons retrouvé chez elle la méthode que l'expérience nous avait enseignée (p. 385). »

nelle charité. Il n'est pas rare, et nous en avons eu trois exemples l'année dernière, de voir de pauvres âmes, séparées de Dieu depuis trente et quarante années, se rendre enfin aux affectueuses instances d'une compagne, naguère convertie comme elles, et jalouse de montrer ainsi sa reconnaissance de la grâce reçue. En l'absence de la conseillère, une pauvre ouvrière se fait apôtre, et lorsqu'enfin son zèle a porté des fruits, elle vient, heureuse et confuse à la fois, amener au Conseil sa nouvelle recrue et s'excuser d'avoir agi par elle-même : « Mais il fallait sauver une âme, dit-elle, et profiter d'une occasion qui peut-être ne se représenterait plus. » Un ouvrier, après sa longue journée de travail, prend encore deux heures sur son repos pour enseigner le catéchisme à l'un de ses camarades, et il puise pour lui-même, dans cette étude commune, des lumières qu'il n'avait pas soupçonnées.

Je me borne à ces deux traits pour ne pas être trop long, mais j'en pourrais citer cent autres. Le bien fait à nos ouvriers par ces associations est incalculable, et certes, si on nous eût montré à l'avance le but auquel nous devons atteindre, nous eussions été effrayés par cette tâche écrasante ! Nous avons marché à petits pas, constatant jour par jour le progrès chrétien de nos chers ouvriers et multipliant les secours religieux en raison de leurs dispositions et de leurs besoins. Vous l'avouerez-je, Messieurs ? nous avons trouvé, au début de nos œuvres, l'opposition là même où nous devons le moins la redouter, parmi les mères de famille. Je vous disais quel était l'état déplorable de cette population ouvrière, il y a vingt ans,* indifférente à tout devoir religieux et livrée à l'entraînement des plaisirs mauvais. Dans ce village de 2,000 habitants, il y avait trois bals par semaine, et je vous laisse à penser ce qu'était devenue la jeunesse. Aussi notre première Association fut-elle pour les jeunes filles. Mais quoi ! ne plus aller à la danse ? Qui donc s'y résignera ? Les mères résistèrent plus

* NOTE Voir la note de la page 12.

que les enfants. Où donc trouver des maris pour leurs filles ? Enfin, un petit noyau de jeunes filles se forma, renonçant courageusement à ce plaisir dangereux. Leur exemple et leur zèle en attirèrent d'autres, et bientôt la Congrégation des Enfants de Marie, nombreuse et florissante, devint la sauvegarde de cette intéressante jeunesse. Ces enfants, se mariant, formèrent de pieuses mères de famille et réclamèrent une Association spéciale. Alors s'établit la Confrérie des Mères chrétiennes : ainsi s'enchaînèrent les diverses associations, sans que jamais nous les ayons implantées de notre propre autorité. Une Conférence de saint Vincent de Paul les relie toutes entre elles par les liens d'une charité intelligente et dévouée, qui prélève généreusement la part du pauvre, non sur le superflu, mais sur le nécessaire de ces familles ouvrières.

Enfin, une Association d'un ordre exceptionnel fut fondée en 1870 : voici dans quelles circonstances. Un jour, je visitais un de nos ouvriers, membre d'un Conseil, gravement malade. Le malheureux, atteint d'une cruelle affection de poitrine, suite, hélas ! des désordres de sa jeunesse, vomissait le sang à pleine bouche, et s'épuisait dans ces efforts douloureux. Nous parlions de nos Œuvres, et je ne lui cachais pas ma tristesse de voir trop souvent encore le mal reprendre le dessus et nous ravir des âmes que nous avions cru sauver. Ce brave homme partageait ma peine, et semblait livré à une sorte de lutte intérieure. Ce ne fut pas long ; et bientôt, le visage rayonnant d'une ineffable allégresse : « Je ne puis plus, hélas ! me dit-il, travailler activement pour le bien de mes frères ; mais j'offre de tout mon cœur à Dieu mes longues souffrances, mon sang et ma vie pour le salut des ouvriers ! » Et comme je lui représentais toute l'étendue de son sacrifice (il était chef de famille, marié à une femme absolument incapable d'élever leurs cinq enfants) : « Dieu en prendra soin, reprit-il, et il ne permettra pas qu'ils viennent à manquer de rien. » Et le pauvre patient renouvela avec fermeté son sacrifice. Dieu l'accepta : longtemps encore des souffrances intolérables, épuisant sa vie, augmentèrent ses

mérites sans lasser sa générosité. Et lorsqu'il mourut enfin, ce fut le sourire aux lèvres, sans donner un regret à la vie qu'il sacrifiait jeune encore, ni à ses enfants qu'il chérissait et qu'il laissait sans appui dans le monde !

L'impulsion était donnée, et cette générosité eut bientôt des imitateurs. C'est chose admirable de voir combien ces âmes simples, grossières, acceptent facilement l'abnégation, l'immolation. Elles boivent l'héroïsme comme l'éponge boit l'eau, et ne semblent pas se douter de la sublimité de leur dévouement. Je pourrais vous en apporter de nombreux exemples de la part de nos ouvriers du Val-des-Bois : j'aime mieux vous montrer comment cette œuvre s'est répandue même au dehors.

C'était à Avignon : l'un de mes frères était allé faire une conférence sur nos œuvres ouvrières. Un membre du Cercle, simple ouvrier, y assistait ; il avait fait son temps comme soldat, et, en récompense de sa conduite et de ses blessures, il avait obtenu une petite place dans le service des eaux de la ville avec un traitement de 1,200 fr. Un officier l'employait aussi chez lui, et lui donnait pour cela 300 fr. Enfin, il tenait un petit débit dont le produit lui complétait une modeste aisance. Quelques jours après la Conférence, l'administration, informée qu'il faisait partie du Cercle, lui enleva sa place. Presque en même temps l'officier partit, le privant de sa seconde ressource. Il supportait chrétiennement ces épreuves, lorsqu'un jour l'enseigne de son débit se détachant tout-à-coup tomba sur lui, et si malheureusement, qu'un éclat lui traversa la jambe de part en part. Transporté à l'hôpital, la blessure parut tellement grave, que l'amputation fut jugée nécessaire. Le président du Cercle alla le visiter, et comme il s'étonnait de son calme et de sa sérénité : « Ah ! dit le malade, vous n'avez pas oublié, plus que moi, ce que nous a dit dernièrement M. Harmel. J'ai offert de bon cœur ma vie pour le salut de mes frères ouvriers ; le bon Dieu accepte mon sacrifice, pourrais-je me plaindre ? » Le mal empirant, le président du Cercle revint le voir et lui demanda s'il était

toujours dans les mêmes dispositions. « Oh ! certainement, répondit-il avec un joyeux enthousiasme : soldat, j'ai bien souvent exposé ma vie pour la France ; mais, si beau qu'il soit de mourir pour son pays, n'est-il pas plus beau mille fois de mourir pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu ! » Et il expira en effet dans les plus admirables sentiments.

Mais cet acte héroïque n'est pas le privilège exclusif de la classe ouvrière. L'année dernière, je me trouvais à Annonay, chez le vicomte de Sauras, membre actif et dévoué de l'Œuvre des Cercles. Jeune encore, il avait épousé, cinq ans auparavant, une femme charmante ; un bel enfant de trois ans, obtenu par l'intercession de saint François Régis, était venu mettre le comble à leur bonheur : talent, situation, fortune, joies de famille, tout lui souriait dans la vie. Je lui parlais de cette Association et des sacrifices sublimes qu'elle inspirait à nos chers ouvriers. « Je ne vous cache pas, me dit-il, que je me sens incapable d'un tel courage. Quoi donc ! ce bonheur qui m'est si doux, ces êtres chéris, femme, enfant, je devrais y renoncer volontairement ? » Et comme j'ajoutais que cette offrande de la vie ne l'abrégéait pas toujours nécessairement, que Dieu se contentait du mérite de notre bonne volonté : « N'insistez pas, reprit-il, c'est au-dessus de mes forces. » Je le quittai, mais huit jours après, il m'écrivait : « J'ai fait mon sacrifice entier, et j'y trouve une douceur, une paix dont je m'étonne moi-même. » Ceci se passait vers le 15 novembre. Au mois de janvier, M. de Sauras revenait d'une course en voiture ; son cheval s'emporta, la voiture versa si malheureusement, que lui-même il eut la tête brisée. Transporté chez lui, à peine eut-il repris connaissance qu'il chargea sa femme de m'apprendre son accident, et de m'assurer qu'il renouvelait plus que jamais son sacrifice si tôt accepté. Je répondis de suite, exprimant l'espérance que Dieu, comme pour Abraham, se contenterait de sa bonne volonté et arrêterait son bras prêt à frapper la victime. En effet, une nouvelle lettre m'annonçait bientôt un mieux inespéré, avant-coureur, croyait-on, d'une complète guéri-

son..... Hélas ! quinze jours après, la mort était venue chercher, au sein de son bonheur, cette héroïque victime, qui, à 27 ans, renonçait à ses joies les plus chères pour s'immoler au salut des ouvriers, et quittait la vie dans de si sublimes dispositions !

Voilà, Messieurs, ce qui fait notre espérance et notre force : ce sont ces dévouements, ces sacrifices qui de toutes les classes de la société montent vers Dieu et sollicitent sa miséricorde pour nos chers ouvriers. Nous en voyons chaque jour les consolants effets. Et ne pensez pas que le bien opéré à l'usine du Val-des-Bois puisse être attribué au mérite personnel de ses chefs : après la grâce de Dieu, les moyens employés ont seuls tout fait. Partout où ils seront mis en œuvre, le même résultat se produira, soyez-en sûrs. Vous en avez de nombreux exemples dans notre pays et jusque dans ce département.

Mais ici j'entends la voix des pessimistes, de ceux qui ne font jamais rien, parce qu'il leur faut la certitude de réussir avant de commencer. Ils nous disent : Vous êtes le petit nombre ; vos efforts isolés changeront-ils l'issue fatale de la situation actuelle ? — Sans doute, humainement, on doit prévoir un cataclysme tel que notre patrie n'en a pas encore subi. Mais nous avons confiance en Dieu qui aime les Francs. Nous savons qu'il ne nous sauvera pas malgré nous, mais nous savons aussi que sa miséricorde ne demande que des prétextes pour intervenir ; et ces prétextes, ce sont les dévouements qui se produisent partout où il y a des âmes animées de la noble passion du sacrifice.

Courage donc, Mesdames et Messieurs, que ceux qui aiment encore Jésus Ouvrier se lèvent, et qu'ils consacrent leur vie aux frères du Dieu fait homme. Faisons-nous tous les apôtres de la Charité ; agissons sans regarder à notre petit nombre, avec la certitude du succès ; espérons contre toute espérance ; travaillons au règne social de Jésus-Christ, c'est-à-dire au règne de la paix, de l'amour et de l'union ; et nous sauverons notre patrie en provoquant une nouvelle intervention du Dieu qui aime les Francs.



Afin de favoriser l'établissement des diverses associations dont il a été parlé dans l'Assemblée diocésaine du 20 septembre et dans la Conférence de M. Harmel, nous reproduisons ici plusieurs règlements qui ont été publiés par le Bureau diocésain avec l'approbation de Mgr l'Evêque.

CONFRÉRIE D'HOMMES & DE JEUNES GENS

Dans l'Œuvre religieuse et sociale des Cercles catholiques d'ouvriers, la Confrérie qui se réunit à l'église peut tenir lieu de Cercle, et le Comité local que l'Œuvre institue dans la classe dirigeante, c'est-à-dire parmi les chrétiens les plus influents de la paroisse, peut avoir pour mission d'organiser, protéger et favoriser, sous la direction du clergé, la Confrérie, qui se recrute dans l'ensemble de la population.

I.

STATUTS DE LA CONFRÉRIE.

Art. I. — Une Confrérie de S. Joseph², rattachée à l'Archiconfrérie de Beauvais (Oise)³, a été établie, par l'autorité de Mgr l'Evêque de Séz, dans la paroisse d le

Elle est organisée en faveur des hommes et des jeunes gens, d'après les Bases et le Plan général de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, qui ont été approuvés par le Souverain Pontife et autorisés par de nombreuses indulgences.

2. On peut mettre la Confrérie sous le vocable du patron de la paroisse ou d'un autre saint en honneur dans le pays.

3. S'adresser, pour tous renseignements, à M. l'Aumônier du Pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes, à Beauvais.

Art. II. — La Confrérie a pour Directeur M. le Curé ou un Vicaire nommé par qui de droit.

Art. III. — La Confrérie comprend deux sortes de membres : les *Candidats* et les *Sociétaires*. Les jeunes garçons peuvent y être admis après la première communion, et ils y restent avec le titre de Candidat jusqu'à seize ans. (Dans les grandes paroisses on pourrait utilement faire des réunions spéciales pour eux). Les Candidats âgés de plus de seize ans, inscrits depuis trois mois au moins, et les plus méritants par leur bon esprit et leur conduite chrétienne, peuvent être nommés Sociétaires.

Art. IV. — Les Sociétaires élisent parmi eux, sur une liste présentée par le Directeur, des Conseillers, qui, toujours présidés par le Directeur, prononcent l'admission ou l'exclusion des Candidats et des Sociétaires. C'est parmi les Conseillers que les Sociétaires élisent, chaque année, à Noël, le Président et le Vice-président de la Confrérie, qui sont rééligibles, et qui, de concert avec le Conseil, nomment le Secrétaire, le Trésorier, le Porte-bannière.

Art. V. — La nomination des Sociétaires est proclamée à l'une des réunions de la Confrérie, au pied de l'autel de S. Joseph, par le Directeur qui leur remet la carte de Sociétaire et l'insigne de Membre de l'Œuvre des Cercles. C'est une petite croix rayonnante chargée du Sacré-Cœur, ornée de la devise : *In hoc signo vinces*, et qui se fixe, par une épingle ou un bouton, au côté gauche de la poitrine.

Art. VI. — Les Membres de la Confrérie, Sociétaires ou Candidats, récitent chaque jour, trois fois : *Je vous salue, Marie*, avec trois fois l'invocation : *S. Joseph, intercédez pour nous*, afin de pouvoir gagner les indulgences accordées à l'Archiconfrérie de St.-Joseph de Beauvais.

Art. VII. — Tous les membres de la Confrérie se réunissent à l'église, devant l'autel de S. Joseph, au moins le premier dimanche de chaque mois, après les Vêpres, pour chanter une hymne ou un cantique en l'honneur de S. Joseph, réciter ses litanies, entendre une

courte allocution, recevoir la bénédiction du S. Sacrement, et réciter le *De Profundis* pour les confrères défunts. Ils pourront encore s'assembler, quand le Directeur le jugera à propos, pour suivre des cours de chant, d'histoire, de géographie, etc., ou bien pour se livrer à d'innocentes récréations.

Art. VIII. — Les Membres de la Confrérie se groupent ensemble aux processions, sous la bannière que le Comité de l'Œuvre des Cercles offre aux nouvelles fondations, et qui est la même pour toutes. La bannière porte d'un côté la croix avec le Sacré-Cœur et ces inscriptions : *Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers. In hoc signo vinces* ; et de l'autre le nom de la paroisse où l'Œuvre est établie.

Art. IX. — Non seulement ils font leurs Pâques, mais ils sont invités à s'approcher des Sacrements aux principales fêtes de l'année, et spécialement à la fête de S. Joseph, patron de la Confrérie et de l'Œuvre des Cercles. Il est à désirer que cette fête soit précédée par trois jours d'instructions courtes, pratiques, faites exprès pour les membres de la Confrérie. Le lendemain, ils assistent à une messe de *Requiem* pour les confrères décédés.

Art. X. — Les membres de la Confrérie sanctifient les dimanches et jours fériés ; ils usent de leur influence pour empêcher les jurements et les blasphèmes ; ils évitent la fréquentation des cafés et cabarets ; ils sont unis entre eux par les liens d'une grande charité ; ils visitent assidûment leurs confrères malades.

Art. XI. — A la mort de l'un d'eux, ils assistent à l'inhumation avec la bannière voilée d'un crêpe. Une messe de *Requiem* est célébrée pour lui, quelques jours après, au nom de la Confrérie, dont tous les Membres sont invités à y assister.

Art XII. — Les Candidats et les Sociétaires versent, autant que possible, une cotisation annuelle ; les premiers de 50 centimes, les seconds de 1 franc : 1^o afin de faire célébrer des messes pour les confrères décédés, et de contribuer aux autres charges de la Confrérie.

rie ; 2° afin de venir au secours des confrères malades, s'ils sont dans le besoin.

Art. XIII. — Les confrères sortis de la paroisse peuvent continuer à faire partie de la Confrérie et à jouir des nombreux avantages spirituels attachés à leur titre en restant unis de prières et de sentiment à leurs confrères. Si une Œuvre semblable, Confrérie ou Cercle, existe dans leur nouvelle paroisse, ils sont invités à en faire partie, et le *Livret-Diplôme*, institué par l'Œuvre des Cercles pour établir un lien commun entre toutes les fondations, leur en facilite l'entrée.

II.

LE COMITÉ LOCAL ET LA CONFRÉRIE.

I. — Les Membres du Comité local qui a pour but d'organiser et de favoriser la Confrérie, s'unissent entre eux par l'adhésion aux Bases et Plan général de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, et par l'acceptation de son lien religieux, consistant dans les résolutions suivantes (qui n'ont pas force de vœu et n'obligent pas sous peine de péché) :

1° Porter sur sa poitrine la médaille de l'Immaculée-Conception ;

2° Dire chaque jour, à l'intention de l'Œuvre, le *Souvenez-vous*, suivi des invocations : *Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous. — O Marie, conçue sans péché, priez pour nous. — S. Joseph, priez pour nous. — S. Vincent de Paul, priez pour nous. — SS. Patrons du travail, priez pour nous ;*

3° Assister tous les ans, le 19 mars, fête de S. Joseph, à une messe offerte à l'intention de l'Œuvre, à moins d'empêchement majeur, et, autant que possible, avec tous les confrères de la même localité ;

4° Faire une communion annuelle pour le salut des ouvriers nos frères.

L'Œuvre et ses Membres sont consacrés au Sacré-Cœur de Jésus.

II. — Le Comité choisit dans son sein un Président, un Trésorier et un Secrétaire qui envoie, le 25 de chaque mois, un rapport ou procès-verbal de la réunion mensuelle au Comité de l'Œuvre.

III. — Les Membres du Comité sont de droit Membres de la Confrérie, et le Président du Comité en est Président d'honneur. Ils se font un devoir d'assister, autant que possible, aux réunions de la Confrérie.

IV. — Le Comité se réunit au moins une fois par mois, le dimanche ou l'un des autres jours qui précèdent la réunion de la Confrérie, pour s'occuper des intérêts de l'Œuvre, chercher les moyens d'exercer l'apostolat qu'elle réclame, et atteindre son but, qui est toujours, à la campagne comme à la ville, le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière.

V. — C'est le Comité qui, de concert avec le Directeur de la Confrérie, admet les candidats et les sociétaires jusqu'à ce que le Conseil intérieur de la Confrérie puisse être formé. C'est aussi de concert avec le Comité que le Directeur présente aux sociétaires la liste des candidats parmi lesquels ils doivent élire les Conseillers, le Président et le Vice-Président de la Confrérie.

*
**

ASSOCIATION DES MÈRES CHRÉTIENNES.

Ce règlement-type a pour but de faciliter l'établissement de l'« Association des Mères chrétiennes » non seulement dans les villes, mais aussi dans *toutes* les paroisses rurales, petites ou grandes.

STATUTS.

Art. I. — L'« Association des Mères chrétiennes » a été canoniquement érigée dans l'église de le par Monseigneur l'Evêque de Séez, et affiliée à l'Archiconfrérie des Mères chrétiennes.

Art. II. — Le but de l'Association est la sanctification personnelle des Mères chrétiennes et celle de leurs enfants, pour la conversion et la persévérance desquels elles unissent leurs prières et leurs bonnes œuvres.

Art. III. — L'Association a pour fête patronale la fête de⁴

Art. IV. — Les personnes mariées et remplissant avec piété les devoirs de la religion peuvent seules faire partie de l'Association.

Art. V. — L'Association est gouvernée par un Conseil comprenant : 1° un Directeur, qui sera de droit le curé de la paroisse ; 2° une Présidente, une Vice-présidente, une Secrétaire et une Trésorière, désignées par le Directeur ou nommées par les membres de l'Association.

Art. VI. — Le Conseil aura à se prononcer sur l'admission des nouvelles associées qui seront présentées par un de ses membres. — Il fixera, en outre, le jour du mois auquel auront lieu les réunions.

Art. VII. — A ces réunions, qui pourront se faire le dimanche à l'issue des Vêpres, on chantera un cantique, et on entendra une instruction ou lecture pieuse, suivie de la récitation de quelques dizaines de chapelet⁵.

Art. VIII. — Les Associées recevront un billet d'admission qui contiendra, avec le Bref d'indulgences, les prières à réciter chaque jour. — Ces prières consistent dans des invocations à la Sainte

4. Le Directeur devra choisir une fête de la Sainte Vierge ou bien encore la fête de Ste Anne, si on veut mettre l'Association sous son vocable.

5. Le Directeur pourra demander à Monseigneur l'Evêque la permission de donner la bénédiction du très saint Sacrement aux réunions.

Vierge, aux Anges gardiens, à Saint Joseph, à Saint Jean, à Sainte Anne, à Saint Augustin, à Saint Louis de Gonzague et à Sainte Monique.

Art. IX. — L'absence *consécutive et non motivée* de trois réunions sera regardée comme la renonciation volontaire d'une Associée à faire partie de l'Œuvre.

Art. X. — Les Associées sont engagées à se confesser une fois le mois, ou du moins aux principales fêtes de la Sainte Vierge. Pour la sainte communion, elles suivront l'avis de leur confesseur.

Art. XI. — La Secrétaire convoquera les Associées à l'inhumation des Membres défunts. On fera dire pour eux une messe, chaque année, dans l'octave de la fête patronale ou dans l'octave de la Tous-saint.

Art. XII. — Les ressources de l'Association sont : 1^o les dons faits à la Société par ses Membres ou par des bienfaiteurs ; 2^o le produit des quêtes que le Directeur pourra autoriser en sa faveur.

*
**

ASSOCIATION DES ENFANTS DE MARIE.

Pour faciliter la fondation de cette Association, le Bureau diocésain offre à MM. les Curés un règlement qui, à l'aide de quelques légères modifications, pourra être appliqué dans toutes les paroisses.

STATUTS.

Art. I. — Une Association ou Congrégation d'Enfants de Marie a été canoniquement érigée dans l'église de

le par Mgr l'Evêque de Séez

et affiliée à la Congrégation de Rome, dite *Prima Primaria*⁶

Art. II. — Le but de l'Association est : 1° d'honorer et d'imiter l'auguste Mère de Dieu ; 2° d'aider les jeunes filles à persévérer dans la vie chrétienne, et à faire des progrès dans la vertu.

Art. III. — L'Association a pour fête patronale la fête de⁷.

Art. IV. — Il y a trois degrés dans l'Association : les Aspirantes, les Approbanistes et les Congréganistes. Toutes assistent aux réunions ; les insignes peuvent être donnés aux Approbanistes ; les Congréganistes seules prendront part aux élections.

Art. V. — Pourra être admise comme Aspirante toute jeune fille ayant fait sa première communion depuis trois mois au moins.

Art. VI. — A quatorze ans elle sera reçue Approbaniste, si elle en est jugée digne.

Art. VII. — Après un an de probation, elle pourra être admise définitivement comme Congréganiste.

Art. VIII. — Les Enfants de Marie récitent chaque jour, au nom de la Congrégation, le *Memorare* ou *Souvenez-vous*.

Art. IX — On les engagera à se confesser une fois le mois, ou du moins aux principales fêtes de Notre Seigneur et de la Ste Vierge. —

6. Pour qu'une Congrégation obtienne cette affiliation, il faut qu'elle existe déjà depuis quelque temps, depuis un an, par exemple ; qu'elle ait son organisation, sa Présidente, ses Assistantes ; qu'elle soit reconnue et approuvée par l'Ordinaire. Cela étant, il faut écrire au Très Révérend Père Général, ou au Secrétaire général de la Compagnie de Jésus, à Rome. On peut, pour plus de facilité, s'adresser au Supérieur de quelqu'une des maisons de la Compagnie, qui fera parvenir la supplique à Rome. (Manuel des enfants de Marie, par le P. Cahour.) — On pourrait aussi obtenir cette affiliation par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Evêché.

7. Le Directeur devra choisir une fête de la Ste Vierge.

Pour la sainte communion, elles suivront l'avis de leur Directeur particulier.

Art. X. — Quand une Enfant de Marie sera malade, ses compagnes se feront un devoir de la visiter, de prier pour elle et de l'assister. Si elle meurt, l'Association entière se rend à ses funérailles et fait dire une messe pour le repos de son âme.

Art. XI. — Chaque année, dans l'octave de la fête patronale ou dans l'octave de la Toussaint, l'Association fait dire une messe pour les Membres défunts, et toutes les Enfants de Marie y assistent.

Art. XII. — L'Association est gouvernée par un conseil comprenant : 1° un Directeur, qui sera de droit le curé de la paroisse ; 2° une Présidente, une Vice-Présidente et quatre Conseillères.

Art. XIII. — Les Membres du Conseil sont élus, chaque année, le jour de la fête patronale, au scrutin secret, par les Congréganistes, à la majorité absolue des suffrages. Ils sont tous rééligibles. Il y a trois scrutins : le premier, pour l'élection de la Présidente ; le second, pour celle de la Vice-Présidente ; et le troisième, pour celle des Conseillères. — Le Directeur pourra, s'il le juge à propos, nommer lui-même le Conseil.

Art. XIV. — Le Conseil pourra choisir, dans son sein, une Secrétaire, une Trésorière, etc.

Art. XV. — Dans les réunions du Conseil, les questions importantes se décident à la majorité absolue des voix. Le Directeur ne vote pas, mais toute décision n'est valide qu'avec son approbation.

Art. XVI. — Les Enfants de Marie se réunissent, une fois le mois, pour chanter un cantique, entendre une instruction ou une lecture, et réciter le chapelet, ou du moins quelques dizaines du chapelet. Ces réunions se tiendront à l'église, et, s'il est possible, dans la chapelle de la Sainte Vierge.

Art. XVII. — Dans la réunion de la fête patronale, la Présidente élue renouvelle publiquement, au nom de l'Association, devant une image de la Sainte Vierge, l'acte de consécration à Marie. Chacune se

fera un devoir de renouveler, en même temps, ses promesses au fond de son cœur.

Art. XVIII. — La réception des Aspirantes, Approbanistes et Congréganistes, après avoir été décidée au Conseil, se fait solennellement dans les réunions de l'Association.

Art. XIX. — Les ressources de l'Association, sont : 1^o les dons faits à la société par ses membres ou par des bienfaiteurs ; 2^o le produit des quêtes que le Directeur pourra autoriser en sa faveur.

*
**